

Moury Construct

Transitions aux normes IFRS



- 1. Contexte de la publication**
- 2. Présentation des normes et interprétations retenues pour l'établissement des premières informations chiffrées.**
- 3. Tableau de rapprochement des capitaux propres en Be Gaap et en normes IFRS au 1/1/2004 et bilan d'ouverture au 1/1/2004.**
- 4. Compte de résultat IFRS pour 2004**
- 5. Tableau de variation des capitaux propres 2004**
- 6. Bilan IFRS au 31/12/2004**

1. CONTEXTE DE LA PUBLICATION

Le règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales prévoit que les sociétés régies par le droit national d'un Etat membre dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé d'un Etat membre, sont tenues de préparer leurs comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IAS/IFRS et les interprétations y afférentes) pour les exercices commençant le 1er janvier 2005 ou après cette date.

En application de ce règlement, le Groupe Moury Construct publie ses comptes consolidés, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne à cette date.

Un comparatif est également présenté par rapport aux données comptables de l'exercice 2004. Celles-ci ont fait l'objet d'un retraitement afin de permettre leur comparabilité. Le bilan d'ouverture en IFRS a donc été établi en date du 1^{er} janvier 2004.

Les premiers états financiers IFRS doivent comprendre :

- un rapprochement entre les capitaux propres présentés sous le référentiel comptable antérieur « Belgian Gaap » et les capitaux propres présentés sous format IFRS à la date de transition (1^{er} janvier 2004) et à la clôture du dernier exercice présenté dans les derniers états financiers annuels selon le référentiel comptable antérieur (31 décembre 2004) ;
- un rapprochement entre le résultat présenté sous « Belgian Gaap » et le résultat présenté selon les IFRS au titre de l'exercice 2004.

2. PRESENTATION DES NORMES ET INTERPRETATIONS RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES PREMIERES INFORMATIONS CHIFFREES

Les principaux impacts sur les capitaux propres du bilan d'ouverture provoqués par l'exécution des nouvelles règles comptables chez Moury sont les suivants :

- La politique d'amortissement adoptée aux normes IFRS ainsi que la réévaluation des immeubles et terrains du Groupe (**IAS 16**) entraînent une augmentation des fonds propres de **2.967.726 €**.
- Les produits et les charges du contrat de constructions doivent être comptabilisés respectivement en produit et charge en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (**IAS 11**), ce qui entraîne une augmentation des capitaux propres de **2.900.983 €**.
- Le mode de calcul de certaines provisions ne rencontre pas le prescrit de l'IAS 37 ; ces provisions ont fait l'objet d'une reprise (**IAS 37**), ce qui aboutit à une augmentation des fonds propres de **1.246.947 €**.
- Les actions propres sont déduites des capitaux propres (**IAS 32**), ce qui entraîne une diminution de **301.512 €** ; **par contre**, les intérêts minoritaires y sont reclassés (**IAS 36**) pour un total de **83.653 €**
- La réintégration dans les fonds propres du dividende l'exercice ce qui entraîne une augmentation des fonds propres de **1.882.906, €**
- Le reclassement hors fonds propres des subsides en capital (**2.162 €**)

N.B Tous les montants sont exprimés en euros.

Capitaux propres totaux (y compris les intérêts minoritaires) publiés selon les normes belges au 31/12/2003	24.491.727
--	-------------------

Ajustements

(1) Immobilisations corporelles	2.967.726
(2) Travaux en cours	2.900.983
(3) Provisions (repli)	1.246.947
(4) Actions propres	-301.512
(5) Impact des intérêts minoritaires	83.653
(6) Réintégration du dividende 2003 payé en 2004	1.882.906
(7) Reclassement subsides	<u>- 2.162</u>
	8.778.541

Capitaux propres totaux (y compris les intérêts minoritaires) suivant le référentiel IFRS au 1/1/2004	33.270.268
--	-------------------

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1er janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première application des normes IFRS") et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

IAS 1 – Présentation des états financiers

L'application de la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers entraînera notamment des modifications de la présentation du bilan en introduisant une classification des postes selon les critères courants et non courants. Par courant nous entendons tous les éléments d'actifs et de passifs relatifs au cycle d'exploitation, ou ayant une échéance inférieure à 12 mois.

IFRS 3 – Ecart d'acquisition

Le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet d'un « impairment test » au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. (voir IAS 36 ci-après).

Le Groupe Moury Construct a choisi de retenir l'option offerte par IFRS 1 (§15) concernant les regroupements d'entreprises pour la mise en oeuvre du référentiel comptable international à la date de transition et a donc décidé de ne pas retraiter rétrospectivement les acquisitions antérieures à la date de transition aux IFRS (1er janvier 2004).

Les actifs et passifs des entités acquises ont dès lors été maintenus, à la date d'acquisition, à la valeur déterminée suivant le référentiel belge. Ils font ensuite l'objet « d'impairment tests » annuels à partir de la date de transition aux IFRS.

IFRS 1 – Première application des normes IFRS

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe Moury Construct a choisi de réévaluer à leur juste valeur, correspondant au nouveau coût historique amorti, certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture au 01/01/04.

IAS 32 – Actions propres

Selon « IAS 32 Instruments financiers : Informations à fournir et présentation », les instruments de capitaux propres d'une entité ne sont plus comptabilisés en actifs financiers quelle que soit la raison de leur rachat. Une entité qui rachète ses instruments de capitaux propres doit les déduire de ses capitaux propres.

Dans le référentiel belge, ces montants étaient comptabilisés à la rubrique « Placement de trésorerie ». Selon les normes belges, les actions propres détenues sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et des réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur nette de réalisation déterminée par le cours de l'action à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition. Une réserve est constituée au passif pour le montant des actions comptabilisé à l'actif.

Sous les IFRS, le coût d'acquisition est directement déduit des capitaux propres et il n'y a pas de comptabilisation d'actif et de réserve. Il en résulte l'élimination dans le référentiel IFRS des montants repris en placement de trésorerie et en réserves indisponible et une déduction du coût d'acquisition du montant des capitaux propres

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Le Groupe Moury Construct a appliqué rétrospectivement au 1er janvier 2004 la norme IAS 16 à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. La valeur brute corporelle correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. Nous avons retenus le mode d'amortissement linéaire. Le Groupe Moury Construct procèdera annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées l'utilité effective de ses actifs corporels.

IAS 36 - Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

A l'occasion de l'adoption des normes IFRS, la notion de perte de valeur des actifs s'applique, pour la première fois, à un nouveau concept : les unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT du Groupe Moury Construct sont constituées par ses filiales. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenues au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie (1) et de la valeur d'utilité (2).

La juste valeur nette des coûts de sortie (1) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité (2) correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés et de leur sortie.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, on comptabilise celle-ci pour un montant égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Un test de dépréciation du goodwill a été réalisé par le bureau Ernst& Young et la conclusion du rapport y afférent est la suivante : « *il n'existe aucune indication de l'existence d'une dépréciation et le goodwill actuel peut être maintenu inchangé au niveau du groupe* ».

Application de l'option offerte par l'**IFRS 1** consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations corporelles à la juste valeur ;

L'évaluation a concerné principalement deux catégories d'actifs :

- Terrains
- Immeubles

Elle fut réalisée par un expert immobilier indépendant qui évalua à la juste valeur ces deux catégories d'actifs.

	Terrains	Immeubles	Total
Valeur nette comptable des actifs concernés au 1/01/2004 sous Normes Belges	538.830	1.869.712	2.403.542
Juste Valeur des actifs concernés au 1/1/2004 sous format IFRS	1.473.022	3.056.560	4.529.582
Total des impacts de la réévaluation	934.192	1.186.848	2.126.040

4. COMPTE DE RESULTATS IFRS POUR 2004

Le compte de résultat présenté ci-dessous a été volontairement résumé afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable.

COMPTE DE RESULTATS	Normes belges 12/2004	TRANSITION IFRS	IFRS 31/12/2004
1. Produits des activités ordinaires	63.929.124	6.875.475	70.804.599
Variation encours	6.702.855	-6.702.855	
2. Autres produits opérationnels	473.832	51.315	525.147
3. Charges opérationnelles	-67.783.927	29.241	-67.754.686
4. Résultats opérationnel avant impôts	3.321.884	253.176	3.575.060
5. Profit (perte) suite à la décomptabilisation d'actifs financiers disponibles à la vente		16.442	16.442
			0
6. Profit sur cessions d'actifs non-courants Produits financiers	836.856	-836.856	
7. Charges financières	-1.302.667	896.153	-406.514
8. Profit sur investissement		309.278	309.278
9. Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence	2.982	0	2.982
			0
10. Autres produits non-opérationnels	122.301	384.832	507.133
11. Autres charges non-opérationnelles	-10.816	6.022	-4.794
12. Résultat avant impôts	2.970.540	1.076.499	4.047.039
13. Charges d'impôt sur le résultat	-1.504.298	-66.892	-1.571.190
15. Résultat de l'exercice	1.466.242	1.009.607	2.475.849

5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 2004

	Normes Belges 31/12/2004	Corrections IFRS 01/01/2004	Corrections IFRS 31/12/2004	IFRS 31/12/2004
Fonds propres	24.071.752 €	8.778.541 €	972.847€	33.823.140€

6. BILAN IFRS 31 12 2004

BILAN 31 12 2004	Normes belges	CORRECTIONS IFRS					RECLASSEMENTS				IFRS
		Plus value	Amortissements	Goodwill	Travaux en cours	Provisions	Actions propres	Intérêts minoritaires	Dividendes	Autres	
ACTIFS NON COURANTS	20.785.756	2.126.040	2.613.984	879.707	0	0	0	0	0	0	26.405.487
ACTIFS COURANTS	41.943.082	0	0	0	0	0	-334.572	0	0	0	41.608.510
TOTAL ACTIF	62.728.838	2.126.040	2.613.984	879.707	0	0	-334.572	0	0	0	68.013.997
CAPITAUX PROPRES	24.071.752	1.403.399	1.725.492	879.706	2.822.365	1.294.303	-334.572	76.679	1.882.906	1.110	33.823.140
PASSIFS NON COURANTS	8.523.689	722.641	888.493		1.453.299	-1.294.301	0	-70.846	0	118	10.223.093
PASSIFS COURANTS	30.133.395	0	0	0	-4.275.664	0	0	-5.833	-1.882.906	-1.228	23.967.764
TOTAL PASSIF	62.728.836	2.126.040	2.613.985	879.706	0	2	-334.572	0	0	0	68.013.997

